5. Montant de certificats en kWh cumac :

ZONE CLIMATIQUE	MONTANT UNITAIRE en kWh cumac
H1	27 000
H2	25 000
H3	21 000

X

PUISSANCE DU MOTEUR EN kW
P

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-01-GT**

Isolation de combles ou de toitures dans bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'une isolation thermique de résistance thermique R ⩾ 5 m².K/W en comble ou en toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Les isolants ont une certification ACERMI ou tout label d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord instituant l'Espace économique européen ou en Turquie.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT en kWh cumac/m² d'isolant					
2,5 m².K/W ⩽ R < 5 m².K/W (uniquement pour des actions engagées avant le 1er janvier 2008)			R ⩾ 5 m².K/W		
Zone climatique	Energie de chauffage		Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible		Electricité	Combustible
H1	1 100	1 700	H1	2 400	3 800
H2	900	1 400	H2	2 000	3 100
H3	600	900	H3	1 300	2 100

X

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	0,5
Enseignement	0,4
Commerces	0,5
Hôtellerie-restauration	0,4
Santé	0,9

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-02-GT**

Isolation des murs par l'intérieur dans bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :